



**APPEL À INITIATIVES
FONDS D'INITIATIVES ASSOCIATIVES (FIA) POUR LES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE A MONTREUIL
ÉDITION 2022 – SESSION 2**

Cahier des charges

LE FIA QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Fonds d'Initiatives Associatives est un dispositif de la politique de la Ville. Avec une demande de subvention simplifiée, une instruction plus souple et plus rapide que celle de la programmation du Contrat de Ville, il doit permettre d'impulser et d'expérimenter des micro-projets :

- financés sur une courte durée ;
- nécessitant un budget peu élevé ;
- portés par des acteurs associatifs locaux ;
- et ayant un impact sur un ou plusieurs quartiers prioritaires de la Ville de Montreuil.

Les projets présentés s'engagent à respecter les orientations générales énoncées dans le Contrat de ville, la charte de partenariat entre la Ville de Montreuil et le mouvement associatif, ainsi que le présent cahier des charges.

Pour l'année 2022, ce fond sera mobilisable pour deux sessions. Le FIA de Montreuil est financé par l'État, qui délègue des crédits à la Ville de Montreuil, et par l'Établissement Public Territorial Est Ensemble.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être constitué en association loi 1901 dont le siège social ou l'antenne locale est déclaré-e à Montreuil ;
- Justifier d'au moins un an d'existence ;
- Respecter la charte de partenariat entre la Ville de Montreuil, le mouvement associatif ainsi que le présent cahier des charges ;
- Souscrire au « Contrat d'Engagement Républicain » prévu par la loi du 24 août 2021 dite « Séparatisme », approuvé par décret au 31 décembre 2021
- S'inscrire dans les orientations générales énoncées dans le Contrat de Ville 2015- 2020 (disponible sur le site d'Est Ensemble), prorogé jusqu'en 2022 par un Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés
- Porter un projet dont la réalisation commence en 2022 et se termine au 30 avril 2023

- Porter un projet bénéficiant aux publics prioritaires du Contrat de Ville ;
- Présenter un budget incluant à minima un financement demandé à l'État et à Estensemble. La Ville de Montreuil n'attribue pas de financement spécifique dans le cadre du FIA.

En outre, les projets doivent indiquer clairement comment les publics sont ciblés et mobilisés. Si la mobilisation du public repose sur des partenariats (avec une autre association, une antenne vie de quartier, un centre social, service municipal ou d'Est Ensemble, Conseil Citoyen, etc.) alors le projet doit détailler comment se concrétise ce partenariat (nature, modalités, état d'avancement, etc.).

Les effets de la crise sanitaire liée au COVID 19 se font toujours autant ressentir sur les habitants des quartiers prioritaires : rupture des liens sociaux, difficultés d'accès aux droits et aux soins, décrochage scolaire, précarité sociale et alimentaire, fracture numérique etc. Les projets proposant des réponses innovantes à ces enjeux spécifiques feront l'objet d'une attention particulière lors de l'arbitrage, sans toutefois exclure les autres champs.

PRÉCISIONS SUR LES MONTANTS DEMANDES :

Le montant du soutien sollicité auprès de l'État doit être compris entre 750 € et 3 000 € ;

Le montant du soutien sollicité à Est-Ensemble doit être compris entre 500 € et 1 000 € ;

Pour rappel, l'enveloppe annuelle disponible de l'État s'élevait à 37 000 € au moment du lancement de la première session, celle d'Est Ensemble à 10 000 €.

SONT EXCLUS :

- Les projets déjà réalisés ou en phase de finalisation ;
- Les projets bénéficiant déjà d'un financement au titre du contrat de ville 2022 ;
- Les projets demandant une subvention principalement liée au fonctionnement courant de l'association

NE SONT PAS PRIORITAIRES :

- Les projets ayant fait l'objet d'un financement par un des dispositifs suivants de la politique de la Ville en 2021 (VVV, FIPD, Culture et lien social, C'est mon patrimoine, Action culturelle et langue française, Quartiers Solidaires, Quartiers d'Été)
- Les projets déjà financés par la Ville de Montreuil.

MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les porteurs de projets peuvent prendre contact avec les services de l'État (déléguée du Préfet), de la Ville (antenne vie de quartier, centre social ...) ou d'Est Ensemble (cheffe de projet Politique de la Ville) et les conseils citoyens concernés afin d'obtenir conseils, accompagnement et travailler la cohérence du projet avec les enjeux du territoire. Le dossier de candidature (appel à projets, fiche projet, fiche bilan, documents annexes) est consultable sur le site web de la Ville de Montreuil.

Les fiches projets signées, RIB de l'association + avis de situation SIREN sont à adresser :

- soit scannées par mail à claudine.bonin@montreuil.fr et cecile.guingand@est-ensemble.fr
- soit en version papier à l'adresse postale :

Ville de Montreuil
Direction Citoyenneté Vie des Quartiers
Hôtel de Ville
93 105 Montreuil cedex

Date limite de la session 2 : Les dossiers doivent être rendus complets (fiches projets + RIB + avis de situation SIREN) **pour le mercredi 21 septembre inclus.**

Attention : les arbitrages de la session 2 se dérouleront en fin d'année 2022, c'est pourquoi les projets proposés pourront se dérouler à « cheval » sur 2022- et une partie de l'année 2023.

MODALITES DE SELECTION DES PROJETS

L'instruction :

Une fois passée la phase de dépôts des projets, les porteurs de projets se verront conviés à une Commission Locale Inter Partenariale (CLIP), afin de venir présenter oralement leurs projets devant les partenaires financeurs du FIA.

L'arbitrage sur les montants accordés se fait ensuite lors d'un comité de sélection, qui réunit des représentants de la Ville de Montreuil, de l'Etat et d'Est-ensemble, ainsi que des membres des conseils citoyens. Les montants sont ensuite votés en conseil municipal et conseil de territoire.

Le porteur de projet s'engage à communiquer sur le soutien de la Ville, de l'État et d'Est-Ensemble par l'apposition de leur logo dans tout document publié en lien avec le projet ou à l'occasion de toute restitution.

Le versement de la subvention aux porteurs de projets retenus est conditionné à la production des documents suivants :

- Copie des statuts actuels, régulièrement déclarés en Préfecture ;
- Déclaration de création au Journal Officiel ;
- Récépissé de déclaration du bureau en Préfecture ;
- Composition du bureau

La subvention accordée par la ville de Montreuil ne sera versée qu'après délibération du conseil municipal. Pour la part Est Ensemble, le versement se fait après délibération du conseil de territoire.

Les porteurs de projet recevront une notification leur indiquant si leur projet a été retenu ou non, de la part de la ville de Montreuil et d'Est Ensemble.

EVALUATION DU PROJET

Le porteur de projet subventionné s'engage à réaliser un bilan qualitatif et financier selon la fiche-bilan annexée au présent cahier des charges, dans un délai de six mois maximum après la fin prévue du projet.

Les projets qui ne seront pas terminés au 30 avril 2023 pourront bénéficier d'un report de deux mois maximum, à condition d'en faire la demande expresse et motivée, deux mois avant la date de fin prévue initialement.

A noter que les projets bénéficiant d'un report, et qui s'achèveront au-delà de cette période, ne pourront pas candidater à la première session de l'édition 2023 du FIA.

L'ensemble des équipes de la Ville de Montreuil (antennes de quartier), représentants de l'État (déléguée du Préfet) et d'Est-ensemble (cheffe de projet politique de la Ville) restent à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos interrogations et vous accompagner dans la définition de vos projets.